

# Entre Nous

N° 35  
Juin 1998

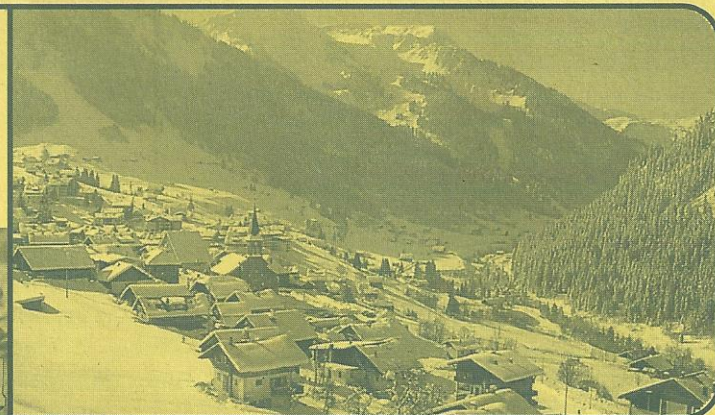


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n°34 - 74390 CHÂTEL

## Editorial : le mot du président...

L'Assemblée Générale du 29 décembre 1997 a été marquée par un événement important, le départ du président Albert FLANDIN qui, pendant neuf ans, a œuvré avec un dévouement inlassable au développement de l'Amicale des Résidents de Châtel et porté haut les couleurs de l'association.

Il n'est pas facile d'assumer la succession d'un homme de sa qualité !

Désigné par le conseil d'administration unanime, j'ai accepté de prendre la relève de sa présidence pour une année, mon objectif et mon souhait étant de gérer au mieux les intérêts de l'association et en particulier :

- de maintenir les bonnes relations existantes avec le maire et le conseil municipal, en organisant au moins deux fois par an des réunions avec ses représentants ;
- d'agir de la même manière avec l'Office de tourisme, le Syndicat des remontées mécaniques et tous les autres organismes châtelains ;
- d'observer la plus grande neutralité à l'égard des habitants de Châtel et des commerçants locaux.

Je souhaite, en outre, que soient maintenus le Trophée des Résidents, dont le succès, chaque année, ne se ralentit pas, ainsi que la réunion d'été et diverses excursions.

A cette fin, je demande le concours de tous les administrateurs en exprimant le vœu qu'ils assistent plus régulièrement aux réunions, de manière à obtenir le quorum nécessaire à la prise des décisions ; grâce à quoi nous pourrions, je l'espère, continuer valablement l'œuvre d'Albert FLANDIN.

Jean-Louis WACHE

## Veuillez noter

### La réunion d'été du 5 août 1998

Comme d'habitude, la traditionnelle réunion d'information aura lieu en plein air (si le temps le permet) le **mercredi 5 août 1998**. Nous vous invitons à nous rejoindre au restaurant **La Pierre aux Loups** à **Plaine-Dranse** à 10 h. Le programme est le suivant : de 10 h à 11 h 30, réunion d'information sur la terrasse ; de 11 h 30 à 12 h, apéritif ; à partir de 12 h 30, déjeuner : salade "Pierre aux Loups", filet mignon aux champignons avec beignets de pomme de terre et polenta, fromage, tarte ou

glace, au prix de 85 F par adulte, **menu enfant à 40 F** : steak haché, frites, glace ou crème brûlée.

Il est très important pour le restaurateur de connaître de façon assez précise le nombre de repas à servir. Voyez les conditions d'inscription en page 4. Merci de votre compréhension !

**Important** : un rendez-vous place de l'Eglise est prévu à 9 h 30 pour ceux et celles qui désireraient être emmenés en voiture.

## Une pensée...

"Il n'y a vraiment qu'un seul bien que l'Etat ne taxe pas, c'est la richesse intérieure."

Françoise DORIN

## Au conseil municipal

Au cours de sa séance d'avril 1998, le conseil municipal a :

- **maintenu INCHANGÉS** les taux des quatre taxes directes locales pour 1998 ;
- **voté** le budget primitif communal 1998 et les budgets annexes :
- **budget de la commune** : 53 100 000 F  
38 500 000 F en fonctionnement et 14 600 000 F en investissement ;
- **service des forêts** : 800 000 F  
710 000 F en fonctionnement et 90 000 F en investissement ;
- **eau-assainissement** : 7 430 000 F  
4 650 000 F en fonctionnement et 2 780 000 F en investissement ;
- **remontées mécaniques** : 27 115 000 F  
15 500 000 F en fonctionnement et 11 615 000 F en investissement ;
- **service du parking** : 3 900 000 F  
2 450 000 F en fonctionnement et 1 450 000 F en investissement ;
- **patrimoine immobilier** : 950 000 F  
200 000 F en fonctionnement et 750 000 F en investissement.

Le conseil a également :

- **alloué** 5 230 000 F aux diverses associations au titre 1998 ;
- **donné** un accord pour la participation financière de la commune au projet de circuits découvertes transfrontalières Portes-du-Soleil ;
- **décidé** de confier la réalisation d'une mission acoustique de la salle polyvalente du parking au Cabinet Ingénierie Acoustique à Annecy.



## 7<sup>e</sup> trophée des résidents : toujours populaire !



87 concurrents se sont affrontés dans la bonne humeur malgré le petit retard du départ. Ainsi, l'épreuve se déroula en «nocturne» ; ce n'était pas sans un certain agrément avec l'éclairage échelonné de la piste préparée pour les grandes manifestations. Les commentaires de la course étaient assurés par J.-F. VUARAND. Les organisateurs ont été satisfaits du niveau compétitif des concurrents. La remise des prix a été effectuée au SCHUSS avec la participation de M. CRÉPY, maire de Châtel, dans la meilleure ambiance.

Ci-après, le classement général des dix premiers : 1. Antoine Marc (30.92), 2. Cordonnier Mathieu (31.78), 3. Lestang Geneviève (33.03), 4. Guillerez Mathieu (33.08), 5. Roquigny Nicolas (33.36), 6. Cordonnier Gérard (33.54), 7. Anthonis Julien (33.80), 8. Collange Jean-Sébastien (33.85), 9. Morandi Marc (34.39), 10. Morandi Jean (34.62).

Un grand bravo à tous les concurrents... Ils se sont donné rendez-vous à "l'an que vin" pour améliorer leur score sur une neige de "rêve".

### En marge du 7<sup>e</sup> trophée des résidents

Lors du 7<sup>e</sup> Trophée de ski des Résidents couru en février dernier et relaté dans ce bulletin, l'A.A.R.C. a renoncé au sponsoring et a assuré elle-même la dotation des lots remis aux concurrents (tous les concurrents). Les différentes coupes remises aux trois premiers de chaque catégorie ainsi qu'aux concurrents les plus âgés et la coupe du fair-play ont été offertes par les donateurs institutionnels traditionnels : Municipalité, Conseil général, Office de tourisme, S.E.M.L., Radio Châtel, E.S.F., Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Ski-Club, A.A.R.C.A., Sogestob, mais aussi par l'ensemble des magasins de sport de Châtel.

Nous avons acheté les lots dans l'ensemble de ces magasins. En effet, nous pensons, au sein du conseil d'administration, que les relations entre les commerçants et nos adhérents sont avant tout des relations personnelles, voire amicales pour certains d'entre nous, et que l'A.A.R.C. ne doit pas interférer de quelque manière que ce soit dans ces relations.

Votre association doit concentrer ses efforts sur ses finalités initiales, à savoir le développement des relations entre les Résidents et les Châtellans ; être une force de proposition, voire de critique constructive, dans le développement et l'animation de la station ; et l'organisation d'activités amicalistes. Tel est le sens de la démarche proposée au conseil de l'A.A.R.C., qui l'a acceptée et que nous avons concrétisée avec les organisateurs du Trophée de cet hiver. Elle a, sans aucun doute, reçu l'approbation des adhérents participant à la course ainsi que des Châtellans concernés.

J'ignore si elle sera reconduite sous la même forme l'année prochaine, car cela induit, vous vous en doutez, des contraintes budgétaires, mais l'esprit, sans nul doute, doit rester le même. Nous sommes, bien entendu, les organisateurs et moi-même, prêts à en débattre avec ceux d'entre vous présents à la réunion d'été annoncée dans le présent bulletin ou à la prochaine Assemblée Générale.

Gérard VAN LOO

### Concours photo 1998

de l'Association  
Amicale des Résidents de  
La Chapelle-d'Abondance

Pour la quatrième année, l'A.A.R.C.A. organise un concours de photos ouvert à tous les résidents d'Abondance, de La Chapelle et de Châtel.

Droits d'inscription : 30 F. Le concours débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 octobre 1998.

Sujet 1998 :

"Paysages en toutes saisons  
du Val-d'Abondance"

Sur demande adressée à : M. ROYER, 275 chemin de la Brosse, hameau de Chante-Coq, 91640 BRIIS-SOUS-FORGES, l'A.A.R.C.A. vous fera parvenir le règlement complet du concours ainsi qu'un bulletin d'inscription.

Félicitations à Mme Anne-Marie DZIAK, qui a obtenu le 2<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> prix, ainsi qu'à M. BRAND (3<sup>e</sup> prix).

TOUS A VOS APPAREILS !

A. JADOT

★ ★ ★ ★  
"Quand tu regarderas le ciel  
la nuit..."

Tu auras, toi, des étoiles qui  
savent rire."

★  
Antoine de Saint-Exupéry

Si vous êtes intéressés, veuillez envoyer le bulletin ci-dessous à l'adresse de l'association à Châtel à l'attention de M. JADOT, qui se fera un plaisir de vous piloter dans le monde des constellations.

Des premières séances pourraient avoir lieu dans la deuxième quinzaine de

mois d'août avec séances d'observation la nuit au moyen d'un petit télescope d'amateur.

Tous sont invités... de 7 à 77 ans !

L'organisation de séances ultérieures dépendra du nombre d'adhérents.

A bientôt !

Aimez-vous admirer les nuits étoilées, la Voie lactée, les planètes, l'univers ?

Nous souhaitons mettre sur pied des séances d'initiation à l'astronomie d'amateur pour les résidents et aussi pour les habitants de Châtel.

### Bulletin d'adhésion aux séances d'initiation à l'astronomie d'amateur

NOM, Prénom ..... N° d'adhérent .....

Adresse légale .....

Code postal ..... Localité ..... Pays .....

Adresse à Châtel : résidence .....

Je souhaite participer aux séances d'initiation à l'astronomie d'amateur

Fait le : ..... Signature :

Vous pouvez photocopier ce bulletin pour nous l'envoyer



## Quoi de neuf ?

### Tarifs piscine

Les tarifs de la saison d'été 1998 seront identiques à ceux de l'année 1997 (rappel).

#### Clientèle individuelle :

- enfants .....	19,00 F
- carnet de 10 entrées non consécutives .....	170,00 F
- adultes .....	22,00 F
- carnet de 10 entrées non consécutives .....	200,00 F

#### Abonnements :

- semaine enfants .....	95,00 F
- semaine adultes .....	110,00 F
- quinzaine enfants .....	175,00 F
- quinzaine adultes .....	200,00 F
- saison résidents enfants .....	305,00 F
- saison résidents adultes .....	350,00 F

#### Leçons de natation :

- cours individuel .....	55,00 F
- cours collectif .....	42,00 F

### Tarif remontées mécaniques (saison d'été 1998)

	INDIVIDUELS		GROUPES	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
<b>Télécabine de Super-Châtel</b>				
1 passage	33,00 F	28,00 F	28,00 F	23,00 F
<b>Télesiège du Morclan</b>				
1 passage	23,00 F	21,00 F	20,00 F	17,00 F
<b>Super-Châtel + Morclan</b>				
1 passage	43,00 F	35,00 F	36,00 F	30,00 F
<b>Télesiège de Pré-la-Joux ou Rochassons</b>				
1 passage	20,00 F	15,00 F	16,00 F	12,00 F

#### Particularités tarifaires été 1998 :

Descente gratuite sur présentation du ticket de montée / 5,00 F sans ticket.

Familles : descente gratuite au-delà de la 3<sup>e</sup> personne (ascendants et enfants de moins de 20 ans).

### Piste de bob-luges

1 montée adulte ou enfant seul .....	15,00 F
1 montée enfant accompagné par un adulte .....	8,00 F

#### Cartes à points :

3 montées .....	15 points	35,00 F
5 montées .....	25 points	60,00 F
10 montées .....	50 points	120,00 F
15 montées .....	75 points	180,00 F
20 montées .....	100 points	240,00 F
25 montées .....	125 points	300,00 F

Les clients de la piste de bob-luge de Pré-la-Joux bénéficieront du transport gratuit en navette.

### Prix des navettes d'été

Chef-lieu/Pré-la-Joux .....	10,00 F
Chef-lieu/Col de Bassachaux .....	20,00 F

### Forfaits randonneurs, V.T.T., parapentistes

	Adultes	Enfants
1 jour .....	55,00 F	40,00 F
6 jours .....	220,00 F	140,00 F
Saison été normale .....	400,00 F	300,00 F
Saison été parapente .....	350,00 F	280,00 F

Conditions d'émission des tickets : moins de 5 ans = gratuit ; enfants de moins de 16 ans, seniors (plus de 60 ans) = tarif enfants . Groupe = plus de 8 personnes.

### Tarifs Portes-du-Soleil

	Adultes	Enfants
1 jour .....	75,00 F	55,00 F
6 jours .....	300,00 F	200,00 F
Saison .....	500,00 F	400,00 F

Les clients en possession d'un forfait saison d'hiver 1997-1998 payant sont en droit de se faire remettre GRATUITEMENT aux caisses des remontées mécaniques un abonnement valable pour la saison d'été 1998, ceci sur simple présentation du forfait d'hiver.

## Les grandes dates de l'été 1998 (extraits)

### JUILLET

<u>Samedi 4</u>	Montée pédestre du Morclan
<u>Vendredi 10</u>	1 <sup>er</sup> grand karaoké de l'été
<u>Dimanche 12</u>	Marche au Col des Portes-du-Soleil Au départ des stations des Portes-du-Soleil, balade pédestre, à vélo ou équestre. Sur place, messe en plein air, repas et animation folklorique
<u>Lundi 13</u>	Fête nationale à Abondance et La Chapelle
<u>Mardi 14</u>	Fête nationale à Châtel ; le soir, grand bal
<u>Dimanche 19</u>	Concours de bûcherons (Super-Châtel)
<u>Du 19 au 24</u>	Stage "MusicaChâtel"
<u>Mercredi 22</u>	Descente aux lampions

### AOÛT

<u>Samedi 1<sup>er</sup></u>	Fête nationale suisse
<u>Dimanche 2</u>	La Chatellane (course V.T.T.)
<u>Mardi 4</u>	Concert de la fanfare l'Echo Alpin
<u>Jeudi 6</u>	Concert classique flûte et orgue à l'Eglise
<u>et jeudi 20</u>	
<u>Dimanche 9</u>	Fête de la Saint-Laurent
<u>Lundi 10</u>	Arrivée étape du Tour de France roller
<u>Mardi 11</u>	Départ étape Châtel/Thonon du Tour de France roller
<u>Dimanche 16</u>	Concours de pêche au Lac de Vonnes
<u>Dimanche 23</u>	"La Belle Dimanche", fête des alpages à Plaine-Dranse

### SEPTEMBRE

<u>Samedi 12</u>	Foire de Châtel
------------------	-----------------

### Rappel

Composition du conseil d'administration et du bureau...

A la suite de la dernière assemblée générale, des modifications sont intervenues dans leur composition...

Le bureau élu est le suivant :

Président d'honneur .....	A. FLANDIN
Président en exercice .....	J.-L. WACHE
Vice-président .....	E. GIACOMELLI
Trésorier .....	A. JADOT
Secrétaire .....	Mme C. SIFFER

Ces personnes sont membres du C.A. avec MM. ADAM, RIVAT, SEGAL et VAN LOO. Mme SEGAL a été promue secrétaire adjointe.

### Signalons...

L'élection du maire de Châtel au premier tour des cantonales du 15 mars dernier avec 58,16 % des voix exprimées.



**M.** Michel VIVIEN, mis en cause dans le numéro 34 de janvier 1998 du bulletin d'information de l'Association Amicale des Résidents de Châtel "ENTRE NOUS", entend user de son droit de réponse comme suit :

- 1) Je n'ai jamais été mis en examen par qui que ce soit.
- 2) En revanche, j'attaque les journaux Le Faucigny et Le Messenger en diffamation en raison des articles calomnieux qu'ils ont publiés à mon encontre à plusieurs reprises ; j'attaque par ailleurs séparément Le Messenger pour diffusion de fausses nouvelles et pour refus d'insertion de droit de réponse(\*) ; je réclame d'importants dommages et intérêts justifiés par les graves préjudices professionnel et moral qui m'ont été causés ; l'audience suivante a eu lieu le 13 mai 1998.
- 3) Je suis un homme honnête et toute personne qui le contesterait devrait en répondre devant la justice ; en réalité, je suis victime de manœuvres

d'intimidation et d'une vengeance politique ; pour me nuire, pour de basses raisons de jalousie, on diffuse de fausses informations et on manipule les médias ; quoi qu'il en soit, si j'étais mis en examen, je resterais innocent et aurais accès à un dossier dont j'ignore tout jusqu'à ce jour et contre-attaquerais en dénonciation calomnieuse".

Tholon-les-Mémises, le 16 mars 1998  
Signé M. VIVIEN

(\*) Le Messenger a fait paraître le droit de réponse le 19 mars 1998.

**N.B. :** l'Association Amicale des Résidents de Châtel décline toute responsabilité quant à l'utilisation faite par certaines personnes résidentes membres de l'association ou non ou étrangères à la commune du texte reproduit dans le journal Le Messenger ou dans notre bulletin n° 34 Entre-Nous, car il s'agit au cas particulier d'initiatives très malvenues et tout à fait individuelles.

Lors de sa séance de mai 1998, le conseil municipal a :

- approuvé le dossier concernant la révision numéro 2 (partielle) du P.O.S. suite au rapport du commissaire-enquêteur ; décidé de mettre en œuvre une modification du P.O.S. concernant les zones N.C. ;
  - décidé de passer une convention avec la société Transcable à Saint-Alban-Leyse pour le contrôle technique de la construction du télésiège de "Pierre-Longue" moyennant un coût de 51 000 F hors taxes ;
  - désigné les commissions spécialisées pour les marchés négociés à intervenir dans le cadre des travaux à entreprendre sur différents bâtiments communaux ;
  - maintenu inchangés les tarifs existants de droit d'entrée à la piscine municipale pour la saison d'été ;
  - décidé l'ouverture du Lac de Vonnes le 17 mai, fixé les tarifs applicables au droit de pêche durant la saison d'été 1998, selon la proposition faite par la commission communale sports-culture-loisirs, et a procédé au recrutement de l'agent saisonnier chargé de l'entretien du plan d'eau ;
  - décidé de contracter un prêt à court terme auprès d'un établissement bancaire destiné à financer une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 F...
- Le conseil s'est penché sur le problème de l'école maternelle et a pris l'engagement de réexaminer le projet initial pour la construction d'une école.

## Animations de l'association pour l'été 98

JUILLET		AOÛT	
21	Sortie pédestre Niveau facile Télésiège + 4 à 4 h marche	5	Réunion d'information Restaurant La Pierre aux Loups
23	Sortie Visite en car Château Chillon Mines de sel, Bex	11	Sortie pédestre Niveau facile Télésiège + 3 à 4 h
28	Sortie pédestre Niveau moyen 5 h aller-retour	13	Sortie Visite en car Château Chillon Mines de sel, Bex
		18	Sortie pédestre Niveau moyen 5 h aller-retour

### Participation pour les sorties en car

Déplacement : membre adulte = 20,00 F ; non membre = 50,00 F ; enfant de moins de 12 ans = gratuit.

Visites : 22,00 FS (environ 100 F).

Déjeuner auberge bord du lac ou pique-nique.

Toutes les informations relatives à ces animations seront systématiquement affichées au panneau des associations (face à l'Office de tourisme) et diffusées sur Radio Châtel en temps opportun. Bulletin d'inscription à prendre à l'Office de tourisme.

### Bulletin d'inscription à la réunion d'information d'été

NOM, Prénom ..... N° adhérent .....  
Adresse ..... **Cadre à compléter**  
Résidence à Châtel .....

Nombre de participants →  
à la réunion →  
au repas pris en commun →

Adultes	Enfants

### Date limite d'inscription

Par expédition : à la B.P. 34, Poste de Châtel, **au plus tard le 1<sup>er</sup> août**

Par dépôt : à la boîte réservée à cet effet à l'Office de tourisme

SIGNATURE :

### Une offre... intéressante, portée à la connaissance des résidents

"Je souhaiterais pratiquer l'échange d'une villa 3 pièces dans une résidence avec piscine, à 300 mètres de la plage, à Argelès-sur-Mer (66), **une semaine** dans la période de juillet-août contre un appartement à Châtel, une semaine en février 1999. Pour tous renseignements, bien vouloir nous contacter au 01 47 36 08 91.

Le numéro 3 du Bulletin Municipal est en cours de réalisation. Comme à l'accoutumée, il sera à votre disposition dès sa parution au secrétariat de la Mairie de Châtel.